



COMMUNIQUÉ

Première éolienne érigée au Témiscouata

Saint-Honoré-de-Témiscouata (Québec), le 11 septembre 2014 – Boralex et la MRC de Témiscouata sont heureuses d'annoncer qu'une première éolienne complète a été érigée cette semaine sur le chantier du projet éolien communautaire Témiscouata I dans le secteur de Saint-Honoré-de-Témiscouata. Le montage des 10 éoliennes de ce projet sera complété dans les prochaines semaines et la mise en service de ce premier 25 MW est prévue d'ici la fin 2014.

La communauté profite déjà des retombées positives de ce projet puisque jusqu'à présent, la construction des parcs éoliens de Témiscouata a engendré plus de 3,5 M\$ de retombées économiques directes au Témiscouata et de nombreuses retombées indirectes. Enfin, des 200 travailleurs impliqués, près de 40 % sont de la région du Bas-Saint-Laurent et du Témiscouata.

Les travaux du parc éolien Témiscouata II vont également bon train alors que 75 % des chemins et 100 % des fondations sont complétés ce qui représente une avance selon l'échéancier initial. La mise en service de ces 50 MW supplémentaires est prévue d'ici la fin de 2015.

À propos des Parcs éoliens de Témiscouata

Les Parcs éoliens de Témiscouata, d'une puissance contractée totalisant 75 MW, comportent le parc éolien communautaire Témiscouata (Témiscouata I) de 25 MW réalisé en partenariat par la MRC de Témiscouata et Boralex, dont la mise en service est prévu en décembre 2014 et le projet éolien Témiscouata II de 50 MW dont la mise en service est prévue à la fin de 2015.

À propos de la MRC de Témiscouata

La Municipalité Régionale de Comté de Témiscouata est un organisme qui oeuvre en aménagement du territoire, en urbanisme, en protection de l'environnement, en développement régional, culturel et sociocommunautaire. Sous la présidence d'un préfet élu au suffrage universel, le conseil de la MRC est composé des maires et mairesses des 19 municipalités de son territoire. Par son action politique, la MRC assure un leadership mobilisateur au service de ses concitoyens et concitoyennes. En plus de se préoccuper de l'organisation physique de son territoire, la MRC s'implique au niveau de nombreux dossiers de développement régional qui ont une incidence directe sur le mieux-être et sur la qualité de vie de sa population.

À propos de Boralex

Boralex est une société productrice d'électricité vouée au développement et à l'exploitation de sites de production d'énergie renouvelable. À l'heure actuelle, la Société opère une base d'actifs totalisant une puissance installée de plus de 650 MW au Canada, en France et dans le nord-est des États-Unis. De plus, Boralex est engagée, seule ou avec des partenaires canadiens et européen, dans des projets énergétiques en développement représentant environ 250 MW additionnels qui seront mis en service d'ici la fin 2015. Employant plus de 200 personnes, Boralex se distingue par son expertise diversifiée et sa solide expérience dans quatre types de production

d'énergie – éolienne, hydroélectrique, thermique et solaire. Les actions et les débentures convertibles de Boralex se négocient à la Bourse de Toronto sous les symboles BLX et BLX.DB respectivement. Pour de plus amples renseignements, visitez www.boralex.com ou www.sedar.com.

Mise en garde à l'égard d'énoncés prospectifs

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué, incluant celles ayant trait aux résultats et au rendement pour des périodes futures, constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières. Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-entendus dans ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une projection particulière. Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et les projections ou attentes formulées dans les déclarations prospectives incluent, mais non de façon limitative, l'effet général des conditions économiques, la disponibilité et l'augmentation des prix des matières premières, les fluctuations de diverses devises, les fluctuations des prix de vente d'électricité, la capacité de financement de la Société, les changements négatifs dans les conditions générales du marché et des réglementations affectant son industrie, ainsi que certains autres facteurs énumérés dans les documents déposés par la Société auprès des différentes commissions des valeurs mobilières.

Aucune assurance ne peut être donnée quant à la concrétisation des résultats, du rendement ou des réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. Le lecteur est donc prié de ne pas accorder une confiance exagérée à ces déclarations prospectives. À moins de n'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

– 30 –

Pour de plus amples renseignements :

Médias

Patricia Lemaire
Directrice, affaires publiques et communications
Boralex inc.
(514) 985-1353
patricia.lemaire@boralex.com

Caroline Chassé
Directrice des communications
MRC de Témiscouata
418-899-6725 poste 111
cchasse@mrctemis.ca